

Paris, le 12 juillet 2023

C'est l'activité de consultation de tous les médecins libéraux qu'il faut revaloriser.

Monsieur le Directeur Général de la CNAM vient de déclarer qu'il fallait poursuivre la revalorisation des consultations des médecins au-delà des 1,5 € qui s'appliqueront le 1^{er} novembre 2023. On ne peut que se féliciter de la prise de conscience de notre tutelle de l'erreur de jugement qui a pu conduire à l'échec des négociations en février dernier.

Mais immédiatement après Monsieur Thomas Fatome ajoute qu'il convient de réduire la disparité de revenus entre les spécialistes de médecine générale et des autres spécialités en citant un BNC moyen pour les premiers de 90 000 € et pour les seconds de 140 000 €.

Les Spécialistes CSMF s'offusquent de cette stratégie de vouloir dresser une spécialité contre les autres à un moment où le système de santé a besoin de la mobilisation de tous les médecins.

Ce qu'il faut revaloriser c'est l'acte de consultation de toutes les spécialités et mettre à sa juste valeur la valeur de l'expertise médicale.

Monsieur le Directeur ce sont les spécialités cliniques qui sont en bas de l'échelle des revenus des médecins, en dessous des spécialistes en médecine générale et l'écart entre les généralistes et les spécialistes n'est pas celui que vous évoquez.

Monsieur le directeur il faut corriger vos chiffres : selon les données de la CARMF, en 2021 (dernière année disponible) le BNC moyen des généralistes de secteur 1 est de 81 228 € et celui des autres spécialistes de secteur 1 est de 104 416 €.

Au sein des spécialités cliniques en secteur 1, les rhumatologues ont un BNC moyen de 75931€, les psychiatres de 71906 €, les pédiatres de 67070 €, les endocrinologues de 58 414 € et les gynécologues médicaux de 51455 €. Toutes ces spécialités médicales sont bien en-dessous des spécialistes en médecine générale.

Ceci montre que lorsque l'activité d'un spécialiste est tirée uniquement de consultations, la valeur moyenne de ces actes est en-dessous de ceux des généralistes, en particulier à cause de l'absence de forfaits et parce qu'il y a moins de consultations de suivi et plus d'actes d'expertise.

Les Spécialistes CSMF qui sont libéraux et responsables ne veulent pas dresser les médecins les uns contre les autres et ils ont choisi de proposer des actes communs à toutes les spécialités mais dont la fréquence varie en fonction de l'activité. L'acte de suivi est à 30 € et l'acte d'expertise médicale est à 60 €. Deux autres niveaux à 75 € et 105 €, moins



fréquents, pour certains actes et pour certaines spécialités sont prévus dans la hiérarchisation des actes que nous proposons.

Il est indispensable aujourd'hui de revaloriser les actes de consultation de toutes les spécialités, sans opposer personne et en raisonnant sur des chiffres justes.

Si on ne revalorise pas les actes de consultation de toutes les spécialités pour inciter les médecins à voir de nouveaux patients pour une expertise clinique on va induire le développement des actes techniques plus rémunérateurs ou bien pour les médecins en secteur 2 conduire à des dépassements plus importants au détriment des patients. Dans les deux cas on va aggraver l'accès aux soins.

Les Spécialistes CSMF veulent une convention qui favorise l'accès aux soins et qui soit au service de nos concitoyens.

**Docteur Bruno Perrouty
Président Les Spécialistes CSMF
Contact presse 06 42 26 63 73**